

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU  
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

Le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

**Membres présents** : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Carmen SENTA-LOYS ; Serge DREVON ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Magalie VEYRIER ; Mégane ROMAND ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Alexandre MARZUCCHI

**Membres absents**: Stéphane BOULAHBAS ; Éric MOUNIER ; Jocelyn GABRY ; Laura MOUNIER ; Kati SZAKALY ; Valérie MIGNOT ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Cécile MICHEL

**Pouvoirs** : Stéphane BOULAHBAS à Magalie VEYRIER ; Éric MOUNIER à Sylvie DIANI ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Laura MOUNIER à Marie-Thérèse DARIER ; Kati SZAKALY à Béatrice TRANCHAND ; Valérie MIGNOT à Carmen SENTA-LOYS ; Annick SOUCHON-MARTINET à Christian MEA ; Cécile MICHEL à Gaëlle FRERY-RIGALDIES

**Nombre de membres en exercice** : 27 **Nombre de membres présents** : 19 **Nombre de voix** : 27

**Date de Convocation** : 27 mars 2024

**Secrétaire** : Jérôme MORGANT

**2024-22 – JARDINS FAMILIAUX – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES PERGOLAS DE CONDRIEU 2024-2034**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération n°2013-31 du 31 mai 2013 ;

Vu le projet de Convention avec l'Association Les Pergolas de Condrieu ;

Considérant que la Commune de Condrieu met à disposition de l'association « Les Pergolas de Condrieu un terrain à usage de jardins familiaux » ; qu'il convient d'établir une convention précisant les modalités de cette mise à disposition et les droits et devoirs de chacune des parties ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver la convention avec l'association « Les Pergolas de Condrieu » ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toute mesure pour la bonne application des présentes.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 069-216900647-20240404-D2024\_22-DE

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 04 avril 2024

Le Maire,

Philippe MARION

Le secrétaire de séance,

Jérôme MORGANT



*Acte exécutoire :*

- *Transmis en Préfecture le :*

- *Affiché le :*